

Séance du vendredi 12 juin 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le douze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, adjoints
Claude SCHULLER, Céline MANKOUR, Philippe HOERNER, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Richard LIEBY procuration à Alain MORILLON, Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, André BECK procuration à Elodie GERUM, Nathalie HUCK procuration à Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Absente excusée sans procuration : Raymonde SEILER

En présence de : Mmes Martine ELGARD, Catherine DENTZ, Annabelle GAULE (point 2), Annie DEVEY secrétariat, Dr Philippe ELGARD, MM. Thomas ROELLINGER, Nicolas CAREYRE (point 2)

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Alain MORILLON

Convocation du 5 juin 2026

5. Création de 5 postes d'emplois temporaires d'agent technique polyvalent à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de 5 emplois temporaires d'agent technique polyvalent (jobs été) relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : À compter du 06/07/2026, cinq emplois temporaires d'agent technique polyvalents relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), sont créés pour une durée de 2 semaines chacun à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

- poste 1 : du 06/07/2026 au 17/07/2026
- poste 2 : du 20/07/2026 au 31/07/2026
- poste 3 : du 03/08/2026 au 14/08/2026
- poste 4 et 5 : du 17/08/2026 au 28/08/2026

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement des agents contractuels sur ces emplois temporaires et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ

Le secrétaire Alain MORILLON

Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 18/06/2026 - affiché le 18/06/2026